

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mai 2021

Régulièrement convoqué le 28 avril 2021, le conseil municipal s'est réuni le 3 mai 2021 à 20h00, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

Présents : Alain BAMET, Antoine BELICARD, Jean-Charles CLAUDEL, Joëlle DAILLY, Michèle DORIN, Vincent JACQUET, Julie JUGNET, Sébastien PRADES, Jean-François SANVERT.

Absent et excusé : néant

Mme DORIN Michèle a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 12 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

➤ Création EPAGE du bassin versant de la Grosne :

Le Maire indique que :

- L'article 59-II de la loi MAPTAM rend la compétence GEMAPI obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- Le bassin versant de la Grosne est identifié depuis 2016 dans le SDAGE comme un secteur prioritaire pour la création d'un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), en raison d'un besoin de structuration de la gouvernance pour assurer les travaux nécessaires à l'atteinte des objectifs du SDAGE ;
- Le Préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée a engagé la procédure de création ex-nihilo d'un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) sur le bassin versant de la Grosne afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE, et a délimité le périmètre d'intervention de cet établissement qui concerne 6 EPCI-FP dont la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier ;
- La création du Syndicat mixte est décidée par accord des 6 EPCI-FP concernés, et approuvée par arrêté inter-préfectoral après avis des Commissions Départementales de Coopération intercommunale (CDCI).

Le Maire expose que le Conseil communautaire a décidé le 4 février dernier de :

- **APPROUVER la création** de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne ;
- **TRANSFERER à l'EPAGE** du bassin versant de la Grosne la compétence Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à compter de sa création ;
- **APPROUVER le périmètre** d'intervention et les statuts de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne joints en annexe.

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, il propose en conséquence d'approuver la création de cet EPAGE.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré* décide de :

- **APPROUVER la création** de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne ;
- **TRANSFERER à l'EPAGE** du bassin versant de la Grosne la compétence Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à compter de sa création ;
- **APPROUVER le périmètre** d'intervention et les statuts de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne ;
- **CHARGE** le Maire de transmettre cette délibération, dès sa réception en Préfecture, au Président de la Communauté de Communes.

Votants : 10 contre : 0 absentions : 2 Pour 8 Approbation à la majorité.

Vente de bois sur pied du 30 mars 2021

La vente de bois du 30 mars s'est effectuée et l'acheteur est l'entreprise Monnet-Sève.

Le montant de la vente s'élève à 43430 €. La somme sera réglée en 4 fois :

- 9771.75 € au comptant
- 9771.75 € fin août 2021
- 11943.25 au 31/10 2021
- 11943.25 € au 31/12/2021

Une délibération pour finaliser la vente est nécessaire

Contre : 0 abstention : 0 pour 10 . Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- **Lavoir du hameau de la Place** : le lavoir est en très mauvais état mais il appartient à Mr Brulé. Il est décidé d'envoyer un courrier à Mr Brulé pour l'informer de la situation et connaître ses intentions en ce qui concerne la remise en état.
- **Elections de juin** : Il est décidé que les élections se tiendront dans la salle des fêtes. Il y aura 2 élections différentes et pour que les électeurs ne fassent pas d'erreur, nous organiserons 2 circuits différents et il sera donc nécessaire de doubler le nombre de personnes qui tiendront les urnes. Toutes ces personnes devant être impérativement vaccinées, nous aurons besoin de bénévoles vaccinés. Un mail sera envoyé en direction des habitants pour rechercher des volontaires.
- **Panneaux de signalisation des écoles et des voies communales** : un rendez-vous est pris avec une personne de la DDE le 11 mai à 9h à Saint Pierre.
- **Place du village** : dernièrement, des « chauffards » ont effectué diverses manœuvres sur la place du bas, ce qui a occasionné d'importantes dégradations. Ce n'est pas la première fois et la question se pose des moyens à utiliser pour identifier les auteurs de ces dégradations. (caméras ?)
- **Drones** : Il est rappelé que le survol des habitations par des drones est interdit. Les contrevenants auront un avertissement et en cas de récidive, ils seront verbalisés.
- **Boulangerie** : le compromis concernant la vente du fond sera signé mercredi 5 mai chez le notaire. La signature du bail suivra ensuite.

- **Eglise** : Suite au courrier de Mr Cateland, la question de l'ouverture de l'église aux visiteurs et personnes souhaitant se recueillir est soulevée. Il est convenu qu'une articulation entre les possibilités de l'employé de commune et l'intervention de bénévoles est à rechercher
- **Ecole de musique** : Une audition aura lieu le 28 mai à 18h sur la place de Saint Pierre. Le conseil approuve cette manifestation sur la place du haut. En ce qui concerne la fourniture de matériel, l'école devra se rapprocher de l'Amicale qui est propriétaire du matériel qui pourrait être mis à disposition. L'élus référent pour cette manifestation est Jean-Charles Claudel.
- **Jeux de l'école primaire** : Des jeux à peindre au sol avec des pochoirs seront achetés par l'association Môm en Folies. Ils pourront ainsi être éventuellement réutilisés pour les autres classes du RPI.
- **Jeux du city stade** : Une entreprise mandatée par la communauté de communes doit effectuer un diagnostic de l'ensemble des cités stades
- **Arbre de la cour de l'école primaire** : La question de sa solidité est posée par l'enseignant. Un diagnostic est à réaliser. La question de sa réalisation sera posée à Mr Damien Gauthier dont l'entreprise est sur la commune.
- **Abribus à réparer** : la relance de l'entreprise sera effectuée rapidement par le Maire.
- **Affichage** : La vitrine d'affichage de la mairie étant très surchargée donc trop petite, il est décidé d'en acquérir une plus grande. L'ancienne sera installée sur le panneau d'affichage à côté de l'abribus du bourg et le panneau sera repeint. Le liège très abimé sera donc enlevé.
- **Logement de l'école maternelle** : Un devis pour réparation de la salle de bain est demandé. Il comprend la remise en état des évacuations qui fonctionnent mal et qui sont régulièrement bouchées, la réfection de la salle de bains la vérification de l'installation électrique, l'installation d'une sonnette... pour un montant de 7200€ HT. pour le plombier et 900 €HT pour le plâtrier peintre. L'ensemble du conseil approuve la mise en œuvre de ces travaux nécessaires pour entretenir ce logement de la commune. Une gâche électrique sera aussi installée au portail de l'école maternelle.
- **Nouveau logo** : L'utilisation du nouveau logo sera effective prochainement.
- **Cérémonie du 8 mai** : elle aura lieu le dimanche 9 à 11h toujours avec un nombre de personnes restreint et dans le respect des gestes barrière.
- **Foin** : Un appel à candidature sera lancé par le biais d'un article dans le journal et par affichage. La date limite des réponses est fixée au 5 juin 2021.
- **Point des vaccinations** : La préfecture demande que la mairie puisse vérifier que tous les plus de 75 ans qui souhaitent se faire vacciner aient pu le faire. Le point des élus qui seront vaccinés (au moins une injection) avant les élections est effectué. Ceux qui ne sont pas vaccinés pourront s'ils le désirent obtenir une attestation pour faire partie des personnes prioritaires.
- **Compagnie Tempo cirque école** : La compagnie qui va intervenir dans nos écoles demande l'autorisation d'arriver sur la place de Saint Pierre le 8 mai et d'y stationner jusqu'au 16. Accord donné.
- **Travail de l'employé de commune** : une liste de tâches hebdomadaires lui sera confiée et permettra de garder en tête les tâches prioritaires.

- **Place du village** : Les tables en bois que la commune possède déjà seront remises en état et il est décidé d'acheter 2 tables et bancs en plastique recyclé qui nécessiteront moins d'entretien. L'installation d'une poubelle est aussi à prévoir. Les plots qui permettront de fermer la place seront repeints et installés.
- **Adressage** : Une première équipe composée de Jean-François Sanvert, Sébastien Prades Antoine Béricard et l'employé communal va faire les trous avec une tarière qui sera louée. Une autre équipe sous la responsabilité d'Alain Bamet va ensuite commencer de poser les poteaux. Ils seront scellés avec du béton prêt à l'emploi.
- **Goudronnage de la route qui monte vers l'église** : le devis est à revoir pour goudronner au plus près des murs.
- **Poubelles d'Ecussols** : une poubelle supplémentaire sera commandée si besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 23h30